



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio

Amsterdam, 1671

II. Decade.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

Royales & Politiques. 17
rité si myfterieuse & si fe-
conde.

II. D E C A D E.

XI. **C**E fut un sentiment
digne d'une ame
vraiment Royale, que celuy
qu'eut autrefois l'illustre Pe-
lopidas, quand il répondit à
ceux qui le conjuroient fort
pressément de se vouloir
ménager davantage, & de ne
pas exposer si librement sa vie;
cet avis est bon à donner à un
particulier, qui a raison de se
conserver & de travailler uni-
quement pour soy; mais il
n'est nullement propre à un
Roy, qui ne doit avoir égard
qu'au bien de ses sujets, & qui
est obligé de négliger ses pro-
pres.

18 *Reflexions, ou Maximes*
presinterests, quand il s'agit
de defendre & de conserver
son peuple. La personne du
Roy est reuestüe d'une maje-
sté purement humaine, au lieu
que le bien public & l'interest
de tout un Royaume, ont je
ne sçay quoy de divin, & c'est
une maxime approuvée des
plus habiles Philosophes, &
des Theologiens les plus éclai-
rez, que plus le bien est com-
mun & plus étendu, plus il est
divin.

XII.

Un Prince se tromperoit
extrémement, s'il croyoit que
l'Estat est plus à luy, qu'il n'est
luy-même à l'Estat. Tout son
soin & toute son application
doit

doit aller à le servir utilement & sans relâche. On peut dire que l'oïfiveté apprend aux particuliers à mal faire; & moy j'ajoute qu'un Souverain fait mal, dès qu'il cesse d'agir & de travailler pour le bien de ses fujets.

XIII.

La véritable generofité apprend à un Roy à se conserver pour le bien de fon Royaume, & à se ménager dans les occasions perilleufes, afin de servir plus utilement en d'autres rencontres ceux que Dieu a mis fous fa conduite. La haute generofité n'exige pas que l'on ait pofitivement averfion de la vie, mais que l'on regarde

20 *Reflexions, ou Maximes*
de la mort sans frayeur, & même qu'on la méprise. Je diray plus, l'amour même de la vie n'est pas incompatible avec le mépris de la mort ; d'autant que le mépris de ce mal, & l'amour, ou l'estime de ce bien, ne doivent avoir qu'une même fin, qui est le bien public.

XIV.

Le Prince estant seul, travaille néanmoins pour plusieurs ; c'est pourquoy il doit faire une serieuse reflexion sur sa conduite. Il y aura beaucoup de gens qui feront mal, s'il ne fait bien ; au lieu que plusieurs feront bien quand il ne fera point mal. A dire la
verité

verité un peu figurément, l'E-
tat est une grande machine
que le Souverain fait aller
comme il luy plaît, il depend
absolument de luy, d'en re-
gler tous les mouvemens, & il
peut aussi, ou par malice, ou
par negligence la ruiner entie-
rement. Le moindre vice dans
un Roy, est souvent cause
d'un furieux déreglement
parmy le peuple, & il n'en faut
quelquefois pas davantage
pour ruiner une Monarchie
tres-florissante; au lieu qu'es-
tant homme de bien, ou seu-
lement témoignant avoir de
l'inclination & de l'estime
pour la vertu, il conservera
facilement son autorité &
n'aura presque nulle peine
dans

22 *Reflexions, ou Maximes*
dans le gouvernement de son
Estat.

XV.

La volonté du Prince est une image du souverain pouvoir de Dieu ; en effet, comme Dieu fait tout ce qu'il luy plaît, parce qu'il le veut, de même un Prince oblige ses sujets à faire tout ce qui luy agrée. Mais afin qu'il ne manque rien à sa félicité, & que ses sujets jouissent aussi d'un parfait bonheur sous sa domination, il doit s'étudier à ne rechercher que ce qui est bon en soy, à ne s'attacher qu'à la solide vertu, & à aimer sur toutes choses la justice.

XVI.

XVI.

Un Roy doit estre fort éclairé sur deux points que j'estime pour luy de la dernière consequence. Le premier est, qu'il commande à des hommes, & l'autre, qu'il est homme luy-même. La première consideration l'obligera d'estre fort humain, l'autre luy doit donner de l'averfion pour la fierté. Puisque Dieu l'a choisi pour gouverner des hommes, il faut qu'il s'étudie d'avoir la douceur, la bonté, & la facilité d'un pere; & puis qu'il est homme luy-même, il ne doit pas commander avec orgueil, ny estre un Seigneur fâcheux & un Maistre insupportable.

XVII.

XVII.

Il ne faut pas qu'un Prince qui se voit environné de grandeur, & au dessus de tout ce qu'il y a de gens dans son Royaume, en devienne plus fier & plus superbe; afin de pouvoir rabbattre plus aisément l'orgueil qui pourroit luy monter à la teste, il doit considerer qu'il n'est pas immortel, & que de tout ce qu'il possède en ce monde, il ne luy restera après cette vie, que la seule vertu, qui est toujours accompagnée des biens réels & solides, & qui renferme effectivement toutes sortes d'avantages en quelque lieu qu'elle se rencontre.

XVIII.

XVIII.

On ne doit jamais juger de la grandeur d'un Souverain par sa fortune, mais par sa vertu, par son application aux affaires, & par sa belle & excellente conduite. S'il a de la prudence & de la vertu, vous le devez regarder comme un fort grand Prince, encore qu'il soit malheureux dans ses entreprises. Apprenez une bonne fois, que ce ne sont point les succès, mais seulement le dessein, le projet, & la resolution qui découvrent l'habileté & la sagesse d'un Monarque.

XIX.

Les vertus d'un Prince ne
B doi-

26 *Reflexions, ou Maximes*
doivent point estre fausses,
contrefaites, & trompeuses,
mais veritables & solides;
dautant que ny l'ambition,
ny la dependance ne peuvent
se rencontrer dans le poste
qu'il occupe. Ce sont là, je
l'avoüe, les pretextes dont se
couvrent ceux qui desirent de
pousser bien loin leur fortu-
ne; car ils se contentent ordi-
nairement de l'apparence de
la vertu, & ne luy font la cour
qu'afin de profiter de ses ri-
chesses; ils luy arrachent son
voile, ils luy prennent son
manteau, afin de s'en parer,
la laissant seule & comme pri-
sonniere. Aussi, à parler fin-
cerement, jamais la vertu n'est
moins libre, que quand es-
tant

tant dans le rabais & dans le dernier mépris, elle sert d'appuy à l'ambition qui n'emprunte d'elle que son dehors & son extérieur seulement.

XX.

Ce n'est nullement l'autorité & la puissance qui doit régler les actions & les volontez d'un Roy, mais la bien-séance & la juste raison. Celuy qui peut tout, ne doit vouloir pourtant que ce qui est permis; il ne faut donc pas qu'un Prince se mette dans la teste, qu'il peut faire tout ce qu'il veut; il ne peut faire autre chose, que ce qu'il doit faire raisonnablement. Si la fortune donnoit la liberté à celuy

B 2 qu'elle

28 *Reflexions, ou Maximes*
qu'elle caresse, d'entreprendre tout ce que sa passion luy suggere, on ne verroit tous les jours que d'extrêmes desolations & un renversement general dans le monde. Je confesse qu'un homme qui a le souverain pouvoir en main, est capable de faire beaucoup de mal. Mais il faut aussi demeurer d'accord avec moy, qu'il ne sçauroit se conserver long-temps en s'appliquant continuellement à mal faire.

III. DECADE.

XXI. **U**N Prince qui s'étudie de garder en toutes choses l'honnesteté & la bien-séance, merite certaine-
ne-